

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **8 mars 2010**

Décision n° **B-2010-1433**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Acquisition d'un tènement immobilier situé 152 B, rue Joliot Curie et appartenant aux conjoints Perotto-Sanchez

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1er mars 2010

Compte-rendu affiché le : 9 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Brachet (pouvoir à M. Bouju), Charles, Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Imbert A (pouvoir à M. Assi), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Daclin, Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière.

**Bureau du 8 mars 2010****Décision n° B-2010-1433**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Acquisition d'un tènement immobilier situé 152 B, rue Joliot Curie et appartenant aux consorts Perotto-Sanchez**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 25 février 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière pour l'aménagement d'un futur parking à proximité immédiate de la halte ferroviaire d'Alaï incluse dans le programme des gares de l'ouest lyonnais du projet REAL, la Communauté urbaine se propose d'acquérir la propriété située 152 B, rue Joliot Curie et appartenant aux consorts Perotto-Sanchez.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 1 102 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 174 de la section AP, sur laquelle sont édifiées deux constructions, l'une de deux étages sur rez-de-chaussée à usage d'habitation, l'autre à usage de dépendances ainsi qu'une piscine.

Aux termes du compromis qui a été établi, les Consorts Perotto-Sanchez consentiraient à céder cette propriété, libre de toute location ou occupation, au prix de 610 000 €, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve**, pour un montant de 610 000 €, l'acquisition d'une propriété située 152 B, rue Joliot Curie à Tassin la Demi Lune et appartenant aux consorts Perotto-Sanchez, dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière pour l'aménagement d'un futur parking à proximité immédiate de la halte ferroviaire d'Alaï.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée sur l'opération n° 1755 le 11 janvier 2010, pour la somme de 15 000 000 €.

**4° - Le montant** à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824, à hauteur de 610 000 € pour l'acquisition et de 7 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 mars 2010.**